

Ouvrir un atelier poules pondeuses bio

Objectifs de la formation

Connaitre et comprendre la réglementation en vigueur et les spécificités du cahier des charges de l'agriculture biologique. Savoir mener une bande de volailles de chair ou de poules pondeuses de manière économiquement et socialement viable.

Déroulé

Présentation des stagiaires et leurs attentes, présentation du formateur puis de l'éleveur qui accueille.

Brainstorming : pourquoi produire des œufs bio ?

Les principes de base : animaux bien élevés = bon résultats et la prévention

Présentation de la poule : caractère, comportement, croissance, ponte, races, ...

Quel bâtiment ? - conception générale - sols - murs - isolation - ouvertures - grillage - protections ...

Bien s'équiper : pondoires - perchoirs - citerne - abreuvoirs

Où trouver ses poulettes ? Poulettes démarrées - Elevage de poussins

Conduite d'élevage : arrivée du troupeau, début de ponte, visites et surveillances,

suivi, récolte, tri, conditionnement, gestion de la litière, entretien, vide sanitaire

Gestion des risques sanitaires et mise en conformité avec la réglementation : les

facteurs de troubles, maladies courantes, parasites, picage, les remèdes de base, analyses obligatoires et facultatives, gestion des rongeurs et insectes

Besoins alimentaires : exemples de rations

Le parcours : effectif, dimensions, ombrages, brise-vents, accès, durée, dangers, protections

Les effluents : compostage, utilisations

Visite d'une ferme avicole certifiée bio

La réglementation : seuils d'application, règles sanitaires et d'urbanisme, centre de conditionnement, contrôles sanitaires, marquage, analyses

Autoproduction de céréales : faisabilité, conservation

Aspects économiques : investissements, éléments économiques de production, marchés, coût de revient, charges

Dates, lieux et intervenants

13 nov 2017

06000 Nice

09:00 - 17:00 (14hrs)

Jean-Pierre Montigné, éleveur de volailles bio à la retraite et formateur

Financier(s)



Infos complémentaires



• AGRIBIO 06 •
Les Paysans BIO des Alpes-Maritimes

Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 10/11/2017

Tarifs

Non agricole 150€

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Nolwenn Yobé

agribio06.nolwenn@bio-provence.org

Agribio 06

Box 58 - MIN Fleurs 6

06 296

NICE Cedex 3

Tel. 04 89 05 75 47